

# CONTRAT DE TRAVAIL D'ETUDIANT

L'employeur : .....

.....  
.....

et

l'étudiant : ..... (nom)

..... (date de naissance)

..... (numéro de registre national)

..... (adresse)

conviennent de ce qui suit :

## ***Article 1***

L'employeur engage l'étudiant du ..... au .....

## ***Article 2***

L'étudiant exercera la fonction de : .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## ***Article 3***

L'étudiant exécutera le travail à l'endroit suivant : .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Article 4**

L'étudiant est engagé pour un total de ..... heures par semaine.

Il accepte de prester ce temps de travail selon l'horaire suivant :

lu. :	de ..... h	à ..... h	et	de ..... h	à ..... h
ma. :	de ..... h	à ..... h	et	de ..... h	à ..... h
me. :	de ..... h	à ..... h	et	de ..... h	à ..... h
je. :	de ..... h	à ..... h	et	de ..... h	à ..... h
ve. :	de ..... h	à ..... h	et	de ..... h	à ..... h
sa. :	de ..... h	à ..... h	et	de ..... h	à ..... h
di. :	de ..... h	à ..... h	et	de ..... h	à ..... h

Les temps de pause prévus sont les suivants : .....  
.....  
.....

Il n'est pas travaillé les jours suivants : .....  
.....  
.....

**Article 5**

La loi du 12 avril 1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs s'applique au présent contrat.

**Article 6**

Le salaire s'élève à : .....

**Article 7**

Le salaire est payé par semaine/quinzaine/mois (\*).

(\*) *Biffer la mention inutile.*

**Article 8**

L'étudiant déclare expressément accepter le paiement de son salaire par virement au compte bancaire n° : .....

**Article 9**

Le présent contrat de travail est conclu à l'essai pour une durée de ..... jours.

**Article 10**

L'entreprise relève de la commission paritaire n° .....

### **Article 11**

Le présent contrat de travail est conclu pour une durée déterminée; il prend fin à l'échéance convenue. Néanmoins, chaque partie peut y mettre fin avant cette échéance, en respectant les délais de préavis ci-après :

- \* Si l'ancienneté de l'étudiant est inférieure à 1 mois :  
    préavis donné par l'employeur : 3 jours préavis donné par l'étudiant : 1 jour
- \* Si l'ancienneté de l'étudiant est supérieure à 1 mois :  
    préavis donné par l'employeur : 7 jours préavis donné par l'étudiant : 3 jours

La résiliation du contrat est à notifier par écrit et prend cours le lundi qui suit cette notification.

### **Article 12**

L'exécution du contrat de travail ne peut être suspendue que pour les motifs et suivant les prescriptions énoncés dans la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail.

### **Article 13**

L'étudiant déclare qu'il a reçu une copie du règlement de travail de l'entreprise et qu'il en accepte toutes les dispositions en vigueur à ce jour.

### **Article 14**

La personne chargée des premiers soins est ....., qui peut être jointe au numéro de téléphone .....

La trousse de secours se trouve .....

### **Article 15 (\*)**

Le(s) représentant(s) des travailleurs au conseil d'entreprise est (sont) ....., qu'il est possible de joindre de ..... à ..... au numéro de téléphone .....

Le(s) représentant(s) des travailleurs au comité pour la prévention et la protection au travail est (sont) ....., qu'il est possible de joindre de ..... à ..... au numéro de téléphone .....

Le délégué syndical est ....., qu'il est possible de joindre de ..... à ..... au numéro de téléphone .....

(\*) À biffer si cela n'est pas d'application dans votre entreprise.

### **Article 16**

Le service interne/externe (\*) pour la prévention et la protection au travail est établi à l'adresse suivante : .....  
.....  
.....

Il est possible de le joindre de ..... à ..... au numéro de téléphone .....

(\*) *Biffer la mention inutile.*

### **Article 17**

L'entreprise relève du district de l'Inspection des lois sociales de ....., établie ..... à ....., tél.....

### **Article 18**

L'étudiant déclare par la présente :

1. qu'il est inscrit dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire/académique 2006-2007 et qu'il y suit un enseignement de plein exercice;

2. que depuis le 1er janvier de l'année calendrier en cours jusqu'à la date de son entrée en service :

- il n'a pas encore travaillé chez un autre employeur;

- il a déjà travaillé chez un ou plusieurs employeurs durant :

... jours entre le 1er janvier et le 30 juin;

... jours durant les mois des vacances d'été (entre le 1er juillet et le 30 septembre);

... jours entre le 1er octobre et le 31 décembre.

3. que ses horaires de travail comme étudiant ne correspondent pas aux périodes durant lesquelles il est censé suivre les cours ou les activités de l'établissement d'enseignement où il est inscrit.

L'étudiant confirme sur l'honneur que cette déclaration est complète et sincère et qu'il est conscient du fait que toute déclaration incomplète ou fautive peut donner lieu à la résiliation immédiate du présent contrat de travail et/ou au paiement d'une indemnité (\*).

(\*) *Cette déclaration sur l'honneur est parfaitement valable en soi, mais quant à dire si vous pourrez effectivement obtenir une telle indemnité, c'est rien moins que certain. Il n'existe pas encore de jurisprudence sur cette question. Ceci étant, la clause devrait en tout cas exercer au moins un certain effet psychologique, dissuasif.*

### **Article 19**

Par ailleurs, les parties conviennent encore expressément de ce qui suit :

.....  
.....  
.....

Ainsi fait à : .....

Date : .....

En ..... exemplaires

.....  
*Signature de l'étudiant*

.....  
*Signature de l'employeur*